

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2022

Convocation du 13/05/2022

**Présents :** Michel FRISON, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Steeve PEYRON, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY, Daniel ALLARD, Geneviève MARTIN, Isabelle LAMICHE, Mélanie COURCIER, Vincent RICHE.

**Absente excusée :** Delphine THAENS

**Pouvoirs :**

Bruno LAROCHE donne pouvoir à M. BAILLARD

Olivier CHIENNO donne pouvoir à Michel FRISON

Amandine FIOT donne pouvoir à Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY

- 1) **Secrétaire de séance** : Mélanie COURCIER (élue à l'unanimité)
- 2) **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08/04/2022** : vote à l'unanimité
- 3) **Présentation par Mme Vigier de la société SNEF** du projet d'installation d'une antenne de télécommunication sur le toit du réservoir des Hodouls. La société TOTEM, qui négocie la convention, est l'aménageur d'ORANGE pour les zones non couvertes. Le projet consiste en l'installation de trois antennes sur le réservoir et d'une zone technique implantées à côté du bâtiment.  
La convention est proposée pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction pour 6 ans. Le choix du réservoir évite le défrichement d'une zone de forêt. Les études menées n'ont pas révélé de dangerosité des ondes émises par ces antennes, qui se diffusent sur le principe des lampes torches.

#### 4) **Compte rendu des commissions**

##### **Commission développement économique – tourisme - commerce :**

**Michel MOYNIER** : les points suivants ont été abordés :

- Foire de printemps qui aura lieu le dimanche 22 mai dans le parc du Château avec 25 exposants environ. Un concert sera donné dans le parc à 16h30.
- Réunion avec le Micky Bar pour définir les modalités de reprise de la saison. La commune ne souhaite pas le vendre.  
**Michel FRISON** déplore qu'en mai rien ne soit ouvert autour du lac. Cette situation conforte la municipalité dans son choix de ne pas vendre le Micky Bar. Il faudra désormais réfléchir à composer une ouverture précoce à partir de l'été 2023.
- Réunion en visio avec bistrot de pays pour faire le point sur le commerce.
- Le Bacchus a été vendu et devrait ouvrir vers le 15 juin. M. le Maire prendre prochainement contact avec le repreneur pour appréhender la saison future.

##### **Commission travaux- patrimoine – alpages – forêt :**

**Daniel ALLARD** : la commission a discuté des points suivants :

- Un courrier de la Fédération d'équitation reconnaît la qualité du Centre équestre de La Roche de Rame en lui attribuant les labels suivants :
- Label d'activité cheval club de France
- Label d'activité Poney Club de France
- Bien-être animal

Un puits perdu a été créé pour traiter l'eau servant à laver les chevaux.

- Questionnement sur le matériau déposé sur le sol de la carrière du centre équestre à base de moquette recyclée.
- La route de l'école aux Frairies va être goudronnée et une voie douce créée afin de sécuriser cet itinéraire. Il permettra aux enfants de circuler en vélo ou à pied sur une voie réservée et matérialisée.
- Les travaux d'éclairage public ont été arrêtés par le SYME 05.
- La purge de la falaise au-dessus du lac va être effectuée.
- La limitation du tonnage entre le pont de la Fare et l'école sera effectuée pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Isabelle LAMICHE : La cabane prêtée par le parc du Queyras sera héliportée pour la période du 20/06/2022 au 20/07/2022.

Les travaux sur les sites d'escalade du Labyrinthe et du Perchoir seront réalisés à l'automne.

### **Hôtel Fourrat :**

Les élus ont vidé une partie de l'hôtel. Une nouvelle benne va arriver prochainement pour le tissu.

### **Conseil Municipal Jeunes :**

Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY : le CMJ a participé à la cérémonie du 8 mai et participera à la foire de printemps le 22/05 afin de collecter des plants et des graines pour le Secours Populaire. Une demande de visite du Conseil Départemental a été envoyée à Rémi Roux.

### **Commission Urbanisme :**

Michel FRISON :

- Demande d'achat de plusieurs parcelles à Pra Reboul. Les accords pour deux parcelles ont été donnés et un échange avec un terrain vers l'île de Pra Rebou est également proposé.
- Demande d'acquisition d'une partie de terrain situé en face de la maison de Francis Massieye. Il est demandé au préalable à toute décision d'être associé au projet.
- Achat par la commune d'un terrain situé à la Fare près du four et de la Forge (délibération ci-après)
- Vente du terrain communal face à la mairie (délibération ci-après).

### **CAO :**

Celle-ci s'est réunie le 16/05/2022 en présence de l'architecte pour l'analyse des offres de prix pour le futur commerce. Le montant dépassant largement les prévisions, des négociations vont pouvoir avoir lieu afin d'essayer d'approcher l'enveloppe initialement prévue.

### **Réhabilitation du groupe scolaire**

Mélanie COURCIER : Une rencontre a eu lieu avec le cabinet Flores le 9/05/2022 présentant deux et demi nouveaux projets. Un seul semble convenir au budget.

#### **4) Délibérations**

**N 2022.43**

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT. CREATION DUNE VOIE DOUCE ENTRE LE QUARTIER DE L'ECOLE ET DES FRAIRIES.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une voie douce entre les quartiers de l'école et des Frairies.

Il précise que lors des différentes concertations citoyennes menées par le cabinet Alpicité à propos de l'étude de restructuration du centre village, une forte volonté de développer les mobilités douces sur les zones les plus fréquentées du village, notamment aux abords de l'école, a été remontée.

D'autre part, la commune est pleinement consciente de la nécessité d'aménager un accès sécurisé pour nos écoliers qui pratiquent de plus en plus ce mode de déplacement notamment en saisons printanière et estivale.

Enfin, dans le contexte actuel de besoin de transition de nos modes de déplacement en lien avec le changement climatique, il devient primordial de développer sur nos territoires des modes de déplacement doux, limitant ainsi l'utilisation de véhicules à énergie fossile.

Pour l'ensemble de ces raisons, il convient de créer, associée à une réfection de la voie école en direction des HLM, une zone spécifique piétons et cycles pour la sécurisation des déplacements doux. Ce projet comportera un aménagement particulier de la zone dite douce et une signalisation horizontale et verticale de cette dernière.

Pour la réalisation de cette voie douce, le montant est indiqué à 31 000 HT.

Ces travaux peuvent être financés en 2022 à hauteur de 70 % par le Département dans le cadre de l'enveloppe cantonale

Il propose donc d'adopter le plan de financement ci-joint :

- Montant des travaux HT		31 000 euros
- Subvention Département	70 %	21 700 euros
- Autofinancement	30 %	9 300 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent le financement du Département tel qu'indiqué ci-dessus.

**N 2022.44**

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT. TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2022. GOUDRONNAGE DE LA VOIE COMMUNALE ROUTE DE L'ECOLE AUX FRAIRIES.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de goudronnage de la voirie communale allant de l'école aux Frairies.

Il précise que la dégradation progressive de cet axe Nord-Sud accentue les risques dans les croisements véhicule-piéton-cycle. Le goudron se détériore rapidement et les « nids de poules » se multiplient avec gravité ces dernières années, cela pose problème quant à la sécurité des usagers.

Il convient donc de procéder à la réfection de cette partie de voirie et propose de solliciter le Département à hauteur de 40 % des travaux qui sont estimés à 55 250 HT.

Il propose donc d'adopter le plan de financement ci-joint :

- Montant des travaux HT		55 250 euros
- Subvention Département	40 %	22 100 euros
- Autofinancement	60 %	33 150 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuvent l'exposé du Maire.
- Sollicitent le financement du Département tel qu'indiqué ci-dessus.

N 2022.45

### **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE DU LAC AVEC LE SDIS 05. SAISON 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention relative à la surveillance de la zone de baignade avec le Service d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes (SDIS) pour la saison 2022.

Ladite convention a pour but la mise à disposition d'un surveillant de baignade pour la saison 2022 tous les jours de la semaine du 2 juillet 2022 au 4 septembre 2022 inclus.

La proposition financière s'élève à environ 7 000 €uros.

Cette proposition comprend également le matériel, l'habillement et la visite médicale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire
- Autorisent ce dernier à signer avec le SDIS 05 une convention relative à la surveillance du lac de la Roche de Rame durant la saison estivale 2022.

N 2022.46

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AIDE AUX COMMUNES. ACQUISITION DE TERRAIN AUTOUR DU FOUR ET DE LA FORGE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux de restauration du four et de la forge réalisés en 2016.

Il convient maintenant de réaliser l'aménagement extérieur de ces bâtiments, en procédant notamment à l'acquisition d'une parcelle de 173 m<sup>2</sup> attenant à ces deux bâtiments. Ce projet permettrait d'harmoniser l'aspect des bâtiments par la mise en place de végétation et d'en sécuriser l'accès par la population.

Cette parcelle d'une superficie de 173 m<sup>2</sup> est vendue par les propriétaires au montant de 75 euros le m<sup>2</sup> soit 12 975 euros.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 50 % à la Région dans le cadre de la nouvelle politique d'aide aux communes pour l'acquisition de cette parcelle avec le plan de financement ci-après :

Montant de l'acquisition		12 975.00 euros
Subvention REGION	50 %	6 487.50 euros
Autofinancement communal	50 %	6 487.50 euros

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé du Maire.
- sollicitent la Région à hauteur de 50 % de l'acquisition du terrain soit 6 487.50 euros pour le projet d'aménagement extérieur autour du four et de la forge.

**N 2022.47**

## **OBJET :ACQUISITION D'UNE PARCELLE QUARTIER LA FARE**

Monsieur Le Maire rappelle la volonté communale de mettre en avant le four et la forge de La Fare, considérés comme patrimoine historique, il rappelle les travaux de rénovation entrepris sur les deux édifices, la forge et le four en 2016, ainsi que le soutien de la fondation du patrimoine et du loto du patrimoine.

Considérant la nécessité de mettre en valeur ces deux édifices par l'acquisition du terrain situé entre le Four et la Forge,

Considérant les avis favorables en date du 06 Octobre 2021 et du 12 Mai 2022 de la commission urbanisme d'entreprendre des négociations avec Monsieur et Madame COMBAL pour l'acquisition de ce terrain cadastré C 1225,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle C 1225 d'une superficie de 173 m<sup>2</sup> située en zone Ua du PLU et B4 du PPR, au prix de 75 €uros du m<sup>2</sup>, soit 12 975 Euros.

Monsieur Le Maire précise l'accord de Monsieur et Madame Combal sur le montant proposé, Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuvent l'exposé de Monsieur Le Maire
- approuvent l'acquisition de la parcelle tel que décrit ci-dessus,
- autorisent Monsieur Le Maire a signé toutes les pièces administratives
- indiquent que les frais d'acte seront à la charge de la commune

## **OBJET : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE LES QUEYRAS**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commune de mettre en vente une parcelle communale située Les Queyras, cadastrée D 933 ;

Il rappelle également l'appel à candidature lancé en date du 31 Mars 2022 et en particulier la volonté de densification du centre village.

Les règlements d'urbanisme sont les suivants :

Parcelle cadastrée D 933 d'une superficie de 666 m<sup>2</sup>

Risques : Retrait-Gonflement des Argiles (RGA) (Faible) ( 666 m<sup>2</sup> / 100.0 %)

Risques : Sismicité (4 - Niveau d'aléa moyen) ( 666 m<sup>2</sup> / 100.0 %)

Risques : Torrentiel (niveau moyen) ( 166 m<sup>2</sup> / 25.0 %)

Zonages environnementaux : Obligation Légale de Débroussaillage (Zone soumise à obligation de débroussaillage et dérogation d'emploi du feu pour les déchets verts issus de débroussaillage obligatoire) ( 666 m<sup>2</sup> / 100.0 %)

Zonages environnementaux : ZSC (Natura 2000 - STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN) ( 666 m<sup>2</sup> / 100.0 %)

Périmètre informatif surfacique : 04 - Droit de préemption urbain (Droit de préemption urbain) ( 666 m<sup>2</sup> / 100.0 %)

IS : Périmètre informatif surfacique : 16 - Site archéologique (Saisine de la DRAC sur les demandes de PC, PD, PA et décisions de réalisation de ZAC portant sur une surface sup à 400m<sup>2</sup> - Maison Blein, La Roche-de-Rame, Pra-Reboul) ( 666 m<sup>2</sup> / 100.0 %)

PPRN : Plan de prévention des risques : B - ZONE BLEUE (B4) ( 160 m<sup>2</sup> / 24.0 %)

PPRN : Plan de prévention des risques : NR (Non règlementé) ( 506 m<sup>2</sup> / 76.0 %)

PS : Prescription surfacique : 05 - Emplacement réservé (ER N°19) ( 47 m<sup>2</sup> / 7.0 %)

SUP : Servitude d'Utilité Publique : AC1 - Monuments historiques (Eglise paroissiale Saint-Laurent) ( 666 m<sup>2</sup> / 100.0 %)

Z : Zonage d'urbanisme : U - Urbanisé (Ub2 - Zone de développement urbain - Habitat assez dense

Après avoir consulté les deux candidatures à l'acquisition de ce terrain,

La commission urbanisme réunie en date du 12 Mai 2022 souhaite proposer aux membres du conseil municipal la vente de ce terrain à Madame Catherine JOUSSELME – 2866 route de Pelvoux 05340 Vallouise.

Au prix de 80 000 Euros (quatre vingt mille Euros).

Madame Joussetme propose l'implantation de deux appartements T3 mitoyens ainsi qu'un local à usage commercial, espace de ventes et d'expositions artisanales et artistiques.

Après avoir pris connaissance des deux candidatures :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire, Approuvent la vente du terrain cadastré D933 à Madame Catherine JOUSSELME – 2866 route de Pelvoux 05340 Vallouise-Pelvoux,
- Précisent que les frais de rédaction d'acte seront à la charge de l'acheteur Madame Joussetme Catherine
- Autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette vente.

## 5) Questions diverses

Marie BAILLARD :

- L'association AIR SOFT a quitté les lieux faute de suffisamment de membres pour effectuer les corvées d'entretien. Elle remercie la municipalité pour le prêt de terrain.
- Le 6 mai, une rencontre a eu lieu avec Mme La Préfète pour la visite de la société EXTRUFLEX dans la ZA du Planet, société qui va doper son activité sur le site.
- Réunion avec l'Office du Tourisme du Pays des Ecrins le 17 mai en présence des socio professionnels et associations de la commune. Cet organisme peut soutenir toute action d'animation sur la commune et doit être à la disposition des socio professionnels par une meilleure efficacité.
- Projet de mise en place d'espace sans tabac en partenariat avec la ligue contre le cancer dans les lieux suivants : école, crèche, plage du lac, aire de jeux du parc du Château etc...
- Projet de verger partagé sur la commune
- Mise à jour du plan communal de sauvegarde encours en partenariat avec le Cyprés.

Steeve PEYRON : le passage entre le Bacchus et le camping peut-il être refermé afin d'empêcher les voitures d'accéder directement au bord du lac.

Isabelle LAMICHE : le chemin permettant de rejoindre Pra Reboul depuis la ZA du Planet a-t-il été réalisé ?

Michel FRISON : il va l'être dans les jours à venir.

Michel FRISON : la Communauté de communes du Pays des Ecrins va recommencer à travailler sur le SCOT, deux élus de la commune vont participer aux réunions : Michel FRISON et Michel MOYNIER

Constitution d'un groupe de travail afin d'assister aux réunions avec l'entreprise Allamanno sur les travaux de l'île de Pra Reboul.

Séance levée à 21h40